



120 A rue d'Octavéon  
26750 Châtillon Saint Jean  
04 75 45 31 15  
mairie@chatillonsaintjean.fr

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL

*Lors de la séance du 20 février 2023*

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal. Les délibérations sont consultables en mairie aux heures et jours d'ouverture au public.

### Liste des délibérations adoptées dans leur ordre d'adoption :

N°1	Délibération du Conseil municipal n° DCM-2023-001 du 20 février 2023 approuvant le compte administratif de l'exercice 2022	Adoptée à l'unanimité
N°2	Délibération du Conseil municipal n° DCM-2023-002 du 20 février 2023 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2022	Adoptée à l'unanimité
N°3	Délibération du Conseil municipal n° DCM-2023-003 du 20 février 2023 affectant le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	Adoptée à l'unanimité
N°4	Délibération du Conseil municipal n° DCM-2023-004 du 20 février 2023 créant un emploi d'animateur territorial à temps complet à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2023	Adoptée à l'unanimité
N°5	Délibération du Conseil municipal n° DCM-2023-005 du 20 février 2023 relative à la contribution financière de la commune de résidence d'un élève non domicilié à Châtillon-Saint-Jean scolarisé à l'école élémentaire en 2022-2023	Adoptée à l'unanimité
N°6	Délibération du Conseil municipal n° DCM-2023-006 du 20 février 2022 approuvant le projet d'alimentation au réseau BT de la construction de M. Nathan BENHAMOU	Adoptée à l'unanimité
N°7	Délibération du Conseil municipal n° DCM-2023-007 du 20 février 2023 créant un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet	Adoptée à l'unanimité

À Châtillon-Saint-Jean, le 23 février 2023,

Le Maire

Daniel Barruyer

